

Subvention au sport de haut niveau - Contrats d'objectifs «sports collectifs» - «Mensualisation» - Saison 1994-1995

M. LE MAIRE, Rapporteur : Lors de sa séance du 24 mai 1993, le Conseil Municipal a approuvé le principe de mensualisation des contrats d'objectifs «sports collectifs».

Clubs	Niveau	Acompte mensuel
BBC Basket-Ball	Pro.B	66 666 F
BRC Football	CN.1	66 666 F
BHC Hockey sur glace	N.2	3 333 F
ESB «F» Handball	N1.A	29 166 F
ESB «M» Handball	N.2	29 166 F
ASQP «Volley-Ball»	N.2	8 333 F
Total		203 330 F

La dépense sera prélevée sur l'imputation budgétaire 945.180.691 - code projet 90012 - code service 20300 du Budget Primitif.

M. GRAPPIN : Monsieur le Maire, sans vouloir remettre en cause les contrats d'objectifs qui ont été mis en place en 1990, je souhaite que l'on parle de l'indexation de ces contrats par rapport au coût de la vie. En commission, j'ai déjà posé cette question et les commissaires présents à l'issue d'un vote ont refusé cette indexation. C'est gênant car lors d'une conférence de presse que vous avez tenue en 1991 concernant le BBC, vous avez dit clairement, cela est même notifié dans une note remise aux participants à cette conférence, qu'il y aurait indexation des contrats d'objectifs sur l'augmentation du coût de la vie. A partir de la saison 1991-1992, cette promesse a été honorée une seule fois pour la saison 1992-1993. Je comprends parfaitement que les subventions soient gelées en fonction de l'évolution budgétaire mais un contrat ou une parole donnée doit être respecté. C'est pourquoi je voudrais qu'on revienne sur la décision prise par les commissaires présents lors de la dernière Commission des Sports, que l'indexation des contrats soit faite pour l'année 1994-1995 et qu'un rappel soit effectué pour la saison 1993-1994 pour l'ensemble des clubs concernés.

M. LE MAIRE : Comme c'est facile à dire c'est vrai surtout quand on n'a pas la responsabilité financière mais enfin c'est normal. C'est vrai qu'effectivement en 1991, j'avais indiqué qu'il était utile que les subventions données ici dans le cadre des contrats d'objectifs suivent le coût de la vie, nous l'avons fait une fois et ensuite budgétairement nous n'avons pas pu suivre. La question reste à l'ordre du jour c'est vrai, si vous arriviez à nous voter des recettes Monsieur GRAPPIN, on pourrait peut-être satisfaire votre demande. En tout cas, nous avons pris cette responsabilité de dire que l'idéal est d'indexer ces subventions sportives de haut niveau sur la hausse du coût de la vie et nous reverrons au moment de la préparation du prochain budget s'il est possible ou pas d'indexer. Pour l'instant, la question demeure entière.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorables de la Commission des Sports et de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, en décide ainsi.